



## Contrat de location d'un VR de classe B

Kilométrage au départ : \_\_\_\_\_

Kilométrage au retour : \_\_\_\_\_

Compteur de la génératrice au départ : \_\_\_\_\_

Compteur de la génératrice au retour : \_\_\_\_\_

Coordonnées du propriétaire	Coordonnées du locataire
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Ville : _____	Ville : _____
Province : _____	Province : _____
Code postal : _____	Code postal : _____
N° de téléphone : _____	N° de téléphone : _____

### Coordonnées du VR

Marque : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Année : \_\_\_\_\_

Numéro de série : \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du préposé : \_\_\_\_\_



## Dépôt de sécurité

Un dépôt de sécurité de 500 \$ a été exigé avant le départ et sera remboursé si le VR est retourné conformément aux conditions suivantes :

- L'intérieur du VR doit être aussi propre à son retour qu'à son départ (à moins d'accepter de déboursier \_\_\_\_\_ \$ pour son nettoyage);
- Le réservoir d'essence du VR doit être plein (des frais de \_\_\_\_\_ \$ seront déduits du dépôt de sécurité si ce n'est pas le cas);
- Le VR doit avoir été vidangé avant son retour (des frais de \_\_\_\_\_ \$ seront déduits du dépôt de sécurité si ce n'est pas le cas);
- L'extérieur du VR doit être dans la même condition à son retour qu'à son départ (les frais de réparation seront déduits du dépôt de sécurité).

Des frais de retard de \_\_\_\_\_ \$ seront déduits du dépôt de sécurité pour chaque heure de retard.

## Conducteurs

Nom du conducteur principal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de permis de conduire : \_\_\_\_\_

Nom du conducteur secondaire : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de permis de conduire : \_\_\_\_\_

Les conducteurs doivent être âgés d'au moins 25 ans et titulaires d'un permis de conduire valide de classe 5. Le locataire reconnaît que compte tenu de ses dimensions, le VR ne se conduit pas comme une voiture normale. Les angles morts et l'utilisation des rétroviseurs sont toujours nécessaires pour connaître l'emplacement des véhicules adjacents et des obstacles sur la chaussée. Le locataire s'engage à ne pas conduire de façon imprudente ou négligente, ni sous l'influence de l'alcool ou des drogues, à interdire la conduite du VR par un conducteur autre que ceux ayant signé le présent contrat. Le locataire s'engage en outre à ne pas utiliser ou permettre l'utilisation du VR à des fins illégales.

Fais voyager un VR inc. se dégage de toute responsabilité relativement à la validité des permis de conduire.

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du préposé : \_\_\_\_\_



## Conducteurs (suite)

Le locataire doit tenir compte des dimensions du VR suivantes :

Hauteur : \_\_\_\_\_ Largeur : \_\_\_\_\_ Longueur : \_\_\_\_\_

Le locataire devrait faire appel à des observateurs quand il fait marche arrière avec le VR. Le VR peut accueillir un maximum de \_\_\_\_\_ passagers. Par conséquent, le locataire reconnaît qu'il est seul responsable des passagers à bord du VR et du comportement de ces passagers. Le locataire doit s'assurer que tous les passagers portent correctement leur ceinture de sécurité pendant le déplacement du VR.

## Infractions au Code de la route

Le locataire est le seul responsable des infractions au Code de la route, des contraventions pour le stationnement, des frais de péage et autres frais émis découlant de la conduite du VR, malgré que la facture de tels frais soit reçue une fois la location terminée. Si le locataire omet de déclarer de tels frais au propriétaire, la facture sera envoyée au locataire et des frais supplémentaires de \_\_\_\_\_ \$ s'appliqueront.

## Utilisation autorisée

Le VR ne peut être utilisé que sur des voies publiques d'une largeur et d'un dégagement suffisants pour permettre l'utilisation du VR en toute sécurité. Il ne doit jamais faire l'objet d'un usage tout-terrain. Personne ne peut se trouver dans le VR lors de son remorquage.

Le locataire s'engage à respecter l'article 244 du Code de la sécurité routière qui stipule que les remorques et les semi-remorques qui font partie d'un ensemble de véhicules routiers et dont la masse, charge comprise, est de 1 300 kg ou plus ou dont la masse, charge comprise, excède la moitié de la masse nette du véhicule automobile qui les tire, doivent être munies d'un système de freins indépendant permettant l'application d'une force de freinage sur chaque roue portante. Le véhicule remorqueur doit être muni de l'équipement nécessaire pour faire fonctionner le système de freins de toute remorque ou semi-remorque visée au premier alinéa qu'il tire.

## Dispositif de géolocalisation

Le véhicule pourrait être muni d'un dispositif de géolocalisation afin que le propriétaire du VR sache en tout temps où se trouve son véhicule.

## Fonctionnement

Le propriétaire du VR ou un préposé s'engage à expliquer le fonctionnement du VR au locataire et ce dernier sera tenu responsable de toute mauvaise utilisation.

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du préposé : \_\_\_\_\_



## Inspection

Le jour du départ, le propriétaire ou le préposé et le locataire noteront par écrit, à la page 4 du présent contrat, tout dommage que présente le VR. Le jour du retour, le propriétaire ou le préposé et le locataire devront inspecter de nouveau le VR et comparer son état à son état au départ.

Tous les dommages qui n'ont pas été notés sur le présent contrat seront à l'entière responsabilité du locataire et son dépôt de sécurité servira à payer la franchise pour que le propriétaire puisse faire réparer le VR. Le propriétaire n'est pas responsable des biens personnels que le locataire laisse dans le VR.

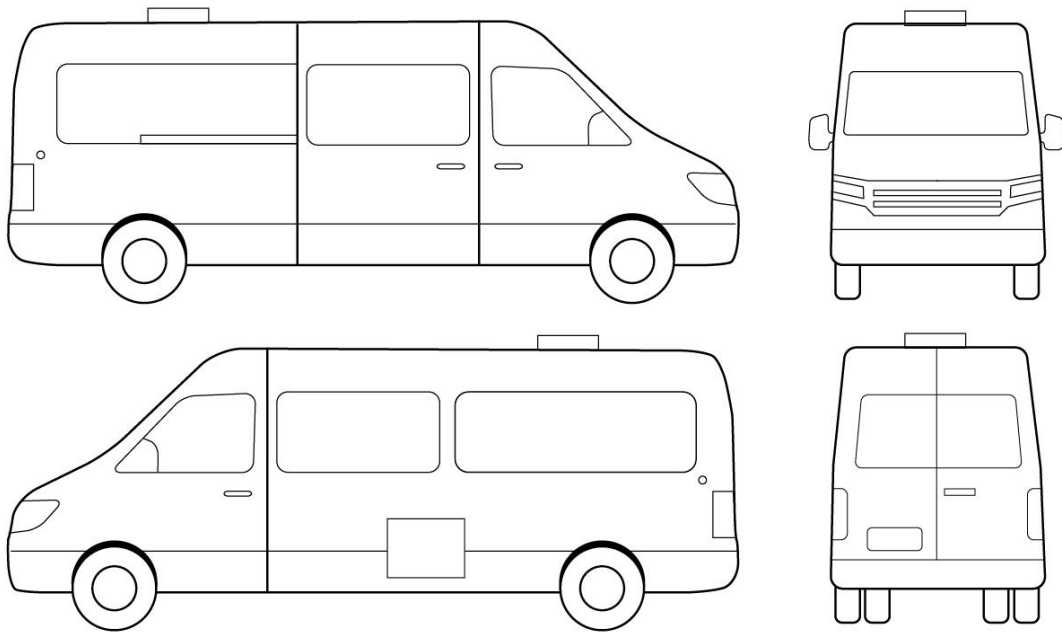
Le locataire doit signaler tout accident, vol ou acte de vandalisme impliquant le VR à un service de police dès qu'il en a connaissance. Le locataire doit signaler au propriétaire tout accident, vol ou acte de vandalisme impliquant le VR dans les **24 heures suivant l'accident** et fournir au propriétaire une copie du rapport de police accompagné de photos ou de vidéos de l'événement.

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du préposé : \_\_\_\_\_



Inspection (suite)



Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du préposé : \_\_\_\_\_



## Assurance

Le propriétaire s'engage à assurer le VR pour la durée de la location et le locataire doit détenir les avenants 27 ou 25 avec son assurance automobile.

Fais voyager un VR inc. se dégage de toute responsabilité relativement à l'assurance.

## Conditions d'utilisation

Il est possible de fumer dans le VR :  
cigarette vrai \_\_\_\_\_ faux \_\_\_\_\_  
marijuana vrai \_\_\_\_\_ faux \_\_\_\_\_

Les animaux sont : acceptés \_\_\_\_\_ interdits \_\_\_\_\_

Des frais de \_\_\_\_\_ \$ seront déduits du dépôt de sécurité si ces conditions ne sont pas respectées.

## Conditions particulières

Le locataire accepte que dans l'éventualité où le propriétaire l'emporterait dans un litige pour faire appliquer le présent contrat, il soit responsable de tous ses frais et honoraires d'avocat engagés dans le cadre de ce litige.

Je, \_\_\_\_\_ (nom complet du locataire en caractères d'imprimerie), j'accepte les modalités du présent contrat de location et, par conséquent, ce contrat. Je suis le conducteur principal désigné et je comprends que seuls les conducteurs approuvés sont autorisés à conduire le véhicule.

## Documents à bord

Les documents suivants se trouvent à bord : \_\_\_\_\_ (copie du titre de propriété)  
\_\_\_\_\_ (preuve d'assurance)  
\_\_\_\_\_ (preuve d'immatriculation)

Le locataire s'engage à prendre soin du véhicule comme si c'était le sien 😊

Signature du locataire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du préposé : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_